



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DÉMOLITION 465, chemin des Patriotes Nord (lot 2 349 055)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le comité de préservation du patrimoine bâti de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 465, chemin des Patriotes Nord à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 2 349 055 au cadastre du Québec. La séance du comité se tiendra le 7 août 2024, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Le bâtiment visé par la demande est identifié au Repérage du patrimoine bâti de Mont-Saint-Hilaire, produit par la firme Patri-Arch, en date de mai 2008.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours suivant la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville par courriel au greffe@villemsh.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
a/s M^e Anne-Marie Piérard, greffière
100, rue du Centre-Civique,
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8

Tout opposant peut également se faire entendre lors de la séance publique du comité.

Le comité analysera les oppositions reçues lors de sa séance publique du 7 août prochain.

Le présent avis est donné conformément au Règlement numéro 1240 intitulé « Règlement portant sur la démolition d'immeubles » tel qu'amendé.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE

Ce 24 juillet 2024

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE